

# **16/01 Accord national pour la compétitivité des entreprises et la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels ; une "grande avancée" pour le Président du MEDEF 79**

mercredi 16 janvier 2013, par [lpe](#)

Les négociations entre partenaires sociaux, au sujet de la compétitivité des entreprises, de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels ont abouti le 11 janvier 2013 à un accord qui sera signé par le MEDEF, la CGPME et l'UPA, s'agissant des employeurs, et devrait l'être par la CFDT, la CGC et la CFTC s'agissant des organisations syndicales.

Les négociations ont permis de faire avancer la flexibilité des entreprises, ainsi que la sécurisation des parcours professionnels. Cet accord conclu vendredi soir replace la France en haut des standards européens en matière de marché du travail et de relations sociales. C'est une grande avancée pour redonner de la compétitivité à nos entreprises, qu'elles soient des TPE, des PME ou des ETI.

Au cours de ces 4 mois de négociations, le Medef a veillé à ce que les termes de l'accord soient aussi des avancées pour notre tissu de petites et moyennes entreprises. C'est un accord équilibré qui nous fera gagner en compétitivité grâce notamment à des dispositifs simples, rapides et sécurisés pour permettre aux entreprises de s'adapter aux évolutions de leurs carnets de commande. Au final, ce texte sera bénéfique pour l'emploi, notamment l'emploi des jeunes. Ce sont nos principales préoccupations dans le contexte économique actuel.

En complément de cette flexibilité, l'accord ouvre de nouveaux droits à l'ensemble des salariés, en garantissant notamment une complémentaire santé généralisée, et permettra de faciliter les phases de transition professionnelle.

Tout accord est le fruit de négociations et d'équilibre : il faut donc le lire dans sa globalité et souhaiter que le Parlement le retranscrive dans son intégralité dans le futur projet de Loi.

Dans les prochaines semaines, nous organiserons des ateliers d'informations sur le contenu de cet accord et, surtout, sur sa mise en œuvre.

Pour plus de détails, vous trouverez ci-joint l'intégralité de l'accord et une note d'analyse.

Paul-François Arrighi  
Président  
MEDEF Deux-Sèvres

Téléchargez ci-dessous l'accord en pdf :

